



ESPE Académie de Nantes

GUIDE DE L'ÉTUDIANT 2016-2017

www.espe.univ-nantes.fr

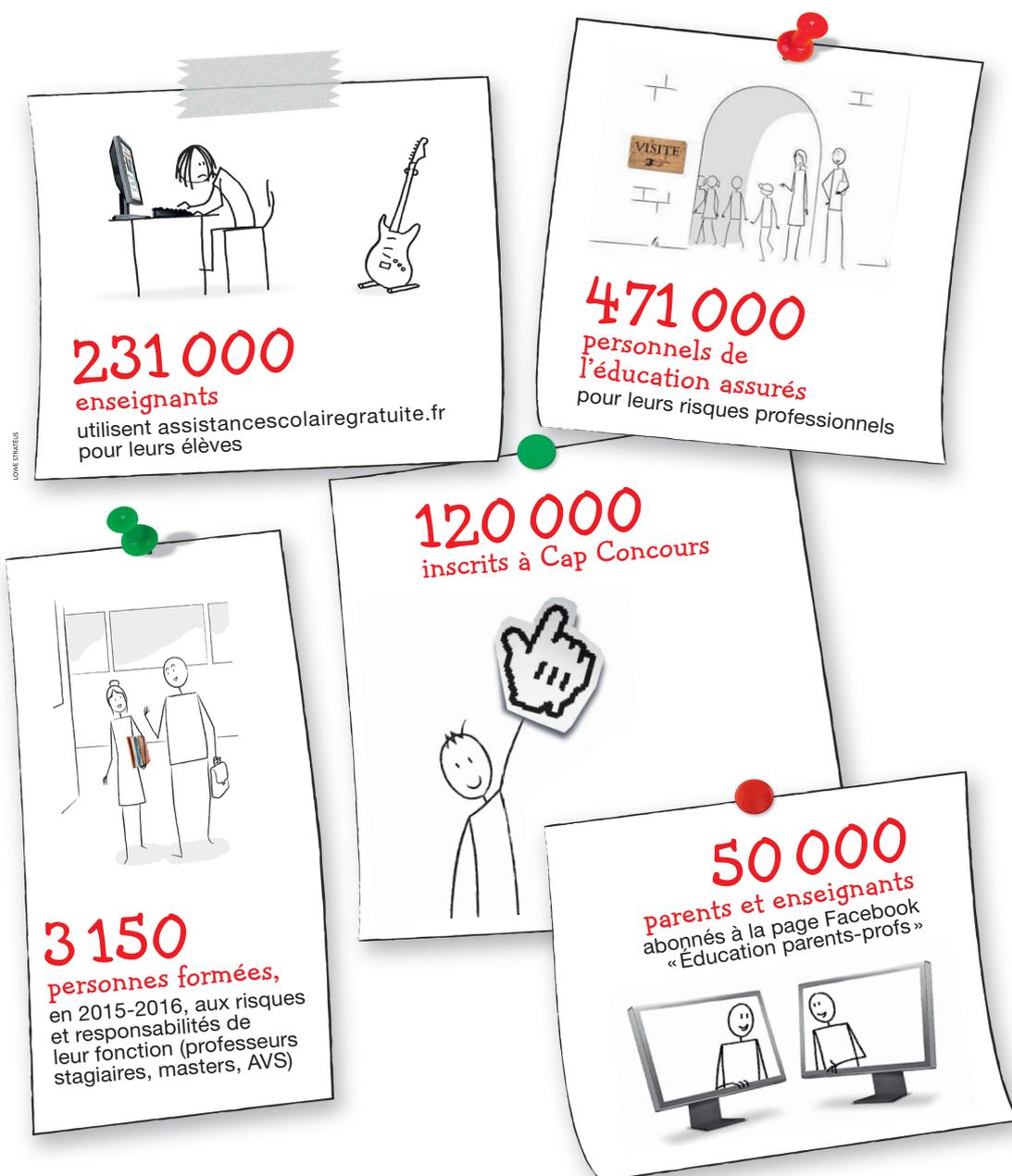


UNIVERSITÉ DE NANTES



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes

C'est quoi une meilleure assurance ?



Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques...
La MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels éducatifs
dans leur parcours professionnel et leur vie privée.
On a tout à gagner à se faire confiance.

Pour tout savoir, rendez-vous sur: maif.fr/enseignants

Cap-concours et ASP sont conçus et réalisés en partenariat avec rue des écoles, 2 ter rue des Chantiers - 75005 Paris.

La MAIF dans votre académie

- Saint-Herblain : 02 40 92 49 00 • Nantes Talensac : 02 51 25 10 00
- Saint-Nazaire : 02 53 84 10 20 • La Roche-sur-Yon : 02 51 09 80 00
- Angers : 02 41 22 80 00 • Laval : 02 43 59 93 00 • Le Mans : 02 43 39 32 00



assureur militant

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

* Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.

Venez nous rencontrer à :

- Nantes : • 1, rue du Général Buat
• 1, rue du Pont Sauvetout - Tour de Bretagne
- St Herblain : • 109 route de Vannes

Ou renseignez-vous au 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

Sommaire

Informations générales communes à tous les étudiants

Les formations accréditées de l'ESPE de l'Académie de Nantes	p.6 et 7
Le schéma général de la formation	p.8
Les concours	p.9
L'organisation générale de la formation	p.10 à 12
Les instances de l'ESPE	p. 13
L'organigramme de l'ESPE	p.14
La bibliothèque de l'ESPE	p.15
L'environnement numérique	p.16
La charte contre le plagiat	p.17
Se former à l'étranger	p.18 et 19
La reprise d'études et la VAE	p.20
Enseigner dans un CFA	p.21
Les sigles	p.22
Les adresses utiles	p.23
Les partenaires académiques de l'ESPE	p.24

Livrets pédagogiques par parcours de master

18 livrets tirés à part, téléchargeables sur le site de l'ESPE, présentent les maquettes de chaque parcours avec les objectifs et contenus des UE.

Les livrets Repères en téléchargement sur le site

"La Recherche dans votre ESPE, des repères pour réussir votre mémoire"

"Laïcité, des repères pour en parler et l'enseigner"





UNIVERSITÉ DE NANTES



*Loïc Clavier,
Directeur de l'ESPE
Académie de Nantes*

Bienvenue à l'ESPE de l'Académie de Nantes

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation est présente sur les cinq départements de la région Pays de la Loire. Cette implantation se traduit dans les relations partenariales entretenues par l'ESPE avec l'Académie de Nantes, qui font l'objet d'un conventionnement.

Au sein de cette École, vous allez cette année mettre en œuvre votre projet d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation, qui vous permettra de vous professionnaliser au contact de formateurs, de tuteurs de terrain et d'enseignants des composantes universitaires.

Cette formation ouverte aux collaborations entre des personnels constituant des équipes plurielles s'organise avec le concours des trois universités du territoire académique. Ce dernier est riche de ses écoles et établissements, lieux de formation pour les étudiants et les stagiaires, qui permettent une professionnalisation dépassant le seul horizon de la classe pour s'inscrire dans l'ensemble du contexte d'exercice.

Ce guide est complété d'un livret pédagogique présentant les maquettes de formation. Ces dernières sont issues d'un travail collégial entre les formateurs et les instances précédemment citées. Elles ont été validées au sein du Conseil d'École où siègent notamment des représentants des usagers et des personnels.

L'ESPE est également engagée dans une dynamique d'amélioration continue de son dispositif de formation en utilisant les préconisations issues des Conseils de perfectionnement des masters, du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE et de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

La formation intégrative des lauréats du concours, pilier de la réforme de la formation initiale des enseignants, s'incarne dans le co-tutorat et la complémentarité entre les enseignements à l'ESPE et l'activité en responsabilité au sein de la classe. Dans ce cadre, la formation par la recherche, qui se déploie du M1 au M2, est un outil incontournable de votre professionnalisation. De même, le tronc commun qui permet d'ancrer les pratiques enseignantes dans une culture commune au premier et au second degré, viendra s'articuler utilement aux enseignements didactiques.

Que vous accédiez au M1, au M2 ou à un parcours adapté, vous entamez une année riche et intense tant du point de vue de votre investissement personnel que des expériences professionnelles que vous vivrez.

Tous mes vœux de réussite vous accompagnent. Je formule le souhait que votre engagement dans la formation portée par l'ESPE soit fondateur pour votre future vie professionnelle au service de la formation et de l'éducation des élèves.

Loïc Clavier - Directeur de l'ESPE Académie de Nantes.



1 master, 3 mentions, 18 parcours

L'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Académie de Nantes est créée et accréditée au sein de l'Université de Nantes depuis le 1er septembre 2013 en partenariat avec l'Université d'Angers et l'Université du Maine. Elle est habilitée à délivrer le diplôme national de master dans les trois mentions suivantes.

• Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré (MEEF «Premier degré»)

Responsable : Sylvain Doussot

Responsables par site :

- Nantes : Claire Gaudeul-Maeght
- La Roche-sur-Yon : Célia Rambault
- Angers : Christophe Doré
- Le Mans : Pascal Jurvilliers
- Laval : Dominique Pichot

Contact : ESPE Académie de Nantes // espe-scolarite@univ-nantes.fr // 02 53 59 23 00

• Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif (MEEF «Encadrement éducatif»)

Responsable : Céline Chauvigné

Responsables par parcours

- **Conseiller principal d'éducation** : Céline Chauvigné
- **MASH** (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap) : Marie Théry
- **EEA** (expertise, enseignement, apprentissage) : Bruno Lebouvier

Contact : ESPE Académie de Nantes // espe-scolarite@univ-nantes.fr // 02 53 59 23 00

• Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré (MEEF «Second degré»)

Responsable : Bruno Lebouvier

Contact : ESPE Académie de Nantes // espe-scolarite@univ-nantes.fr

Responsables par parcours

Économie et gestion, site de Nantes : Patrick Piette

Le Mans : Karine Benali et Christine Hubert

Domaines scientifiques et industriels (DSI), Jean-Jacques Hardy

- Sciences et techniques industrielles (STI), site de Nantes : Jean-Michel Blais/ Jean-Jacques Hardy
- Mathématiques et culture scientifique (MCS), site de Nantes : Philippe Briaud
- Sciences industrielles de l'ingénieur (S2I), site du Mans : Denis Bertrand

Espagnol

Responsables pour les composantes universitaires :
Nantes : Jean-Marie Lassus et Pilar Martinez-Vasseur
Angers : Pascal Lenoir
Responsables pour l'ESPE :
Nantes : Sandrine Lucas
Angers : Laurence Godichon

Lettres, Langues et Culture humaniste (LLCH), site de Nantes : Lionel Audion

Lettres modernes et classiques

Responsables pour les composantes universitaires :
Nantes : Christian Zonza
Angers : Elisabeth Mathieu
Le Mans : Corinne Feron
Responsables pour l'ESPE
Nantes : Domenica Brassel
Angers : Sylvie Fontaine
Le Mans : Catherine Louis

Allemand

Responsable pour la composante universitaire :
Nantes : Werner Wögerbauer
Responsable pour l'ESPE : Beate Hogrebe

Anglais

Responsables pour les composantes universitaires :
Nantes : Françoise Lejeune
Angers : Dominique Dubois
Le Mans : Xavier Lachazette
Responsables pour l'ESPE :
Nantes : Marie Raynaud
Angers : Alix St Loup

Éducation physique et sportive

Responsables pour les composantes universitaires :
Nantes : Julien Salliot
Le Mans : Sylvain Villaret
Responsables pour l'ESPE :
Nantes : Stéphane Roubieu

Mathématiques

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Jacques Barbe

Angers : François Ducrot

Responsable pour l'ESPE :

Nantes : Nathalie Boffy

Angers : Emilie Talmant

Physique-Chimie

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Yasmine Filali

Responsables pour l'ESPE :

Nantes : Armelle Manceau-Brétécher (M1)

et Philippe Briaud (M2)

Sciences et vie de la Terre (SVT)

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Olivier Jaffrezic

Responsables pour l'ESPE :

Nantes : Hanaà Chalak (M2), Hélène Gasnier(M1)

Histoire-Géographie

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Eric Guerber

Angers : Carole Avignon

Le Mans : Annie Allely-Padet

Responsables pour l'ESPE :

Nantes : Jérôme Béliard

Angers : Jean-Joseph Halto

Le Mans : Valérie Bodineau (M1) et Arnaud Mongella (M2)

Sciences économiques et sociales (SES)

Responsable pour la composante universitaire

Angers : Gildas Appere

Responsable pour l'ESPE :

Angers : Marielle Motais

Documentation

Responsable pour la composante universitaire :

Veronique Sarrazin

Responsable pour l'ESPE : Pascal Duplessis

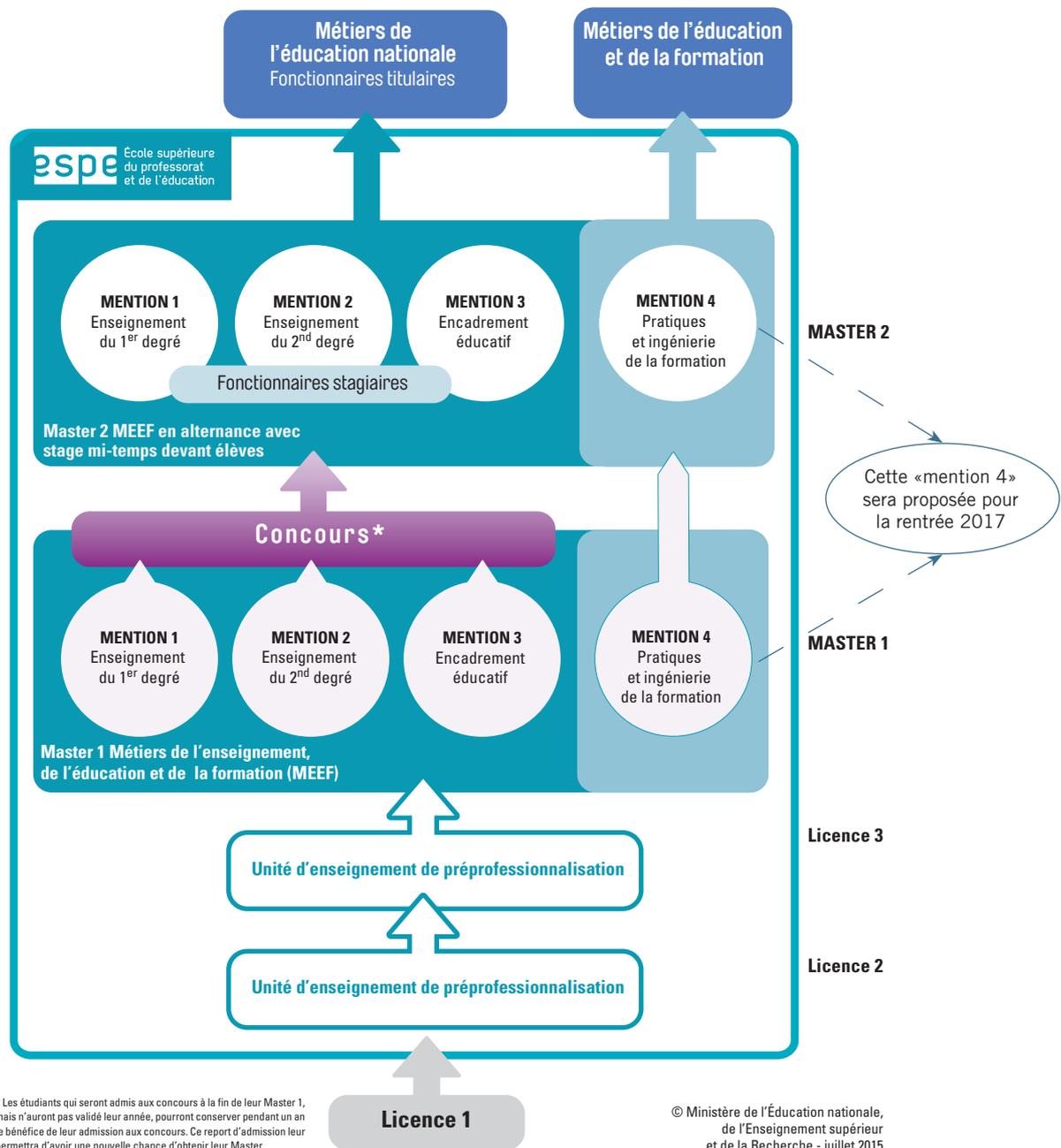
La carte des formations 2016/2017



L'ESPE, école de formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont été créées par plusieurs articles de la loi d'orientation sur l'École, adoptée le 25 juin 2013. Sur l'académie de Nantes, l'ESPE est intégrée à l'Université de Nantes. L'ESPE de l'académie de Nantes a été accréditée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et par le ministre de l'Éducation nationale (MEN) sur la base du cahier des charges établi par ces deux ministères. Son directeur, Loïc Clavier, a été nommé en janvier 2014 par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de l'époque. Son budget est assuré par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le cadre des masters MEEF : l'État, les trois universités et le rectorat. L'ESPE, compte tenu de ses missions, est organisée de manière à être l'interface entre différents acteurs : les composantes concernées (dont l'ESPE) des trois universités de la région et l'Éducation nationale (rectorat, établissements scolaires). Elle assure également des actions de formation continue.

Le schéma de formation



Un seul master : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) avec 3 mentions

Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) est un diplôme national de master délivré par les universités. Il répond au cahier des charges du diplôme national de master précisé par l'arrêté du 25 avril 2002.

Le master MEEF intègre dans son cursus une préparation aux concours et introduit une formation en alternance en deuxième année de cursus : celle-ci se déroule à temps partiel en situation professionnelle dans une école ou un établissement.

La formation du master MEEF est dispensée par des équipes pédagogiques plurielles, intégrant aux côtés d'universitaires, des professionnels de l'éducation : enseignants des premier et second degrés ; CPE ; maîtres formateurs ; inspecteurs et chefs d'établissements ; responsables de formation scolaire du second degré.

Le master MEEF se décline selon quatre mentions : **Premier degré ; Second degré ; Encadrement éducatif ; Pratiques et ingénierie de la formation**. Cette dernière mention sera proposée à la rentrée 2017 sur l'académie de Nantes.

Les concours de recrutement des enseignants et CPE

Les concours ont lieu au cours du deuxième semestre de master 1 (cas le plus général). Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire. Les concours n'ont pas pour objet de réaliser une nouvelle validation des compétences acquises au sein des MEEF délivrés par les ESPE. Ils permettent d'évaluer à la fois les compétences scientifiques et les compétences professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux répondant à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences en termes de préparation à l'exercice concret du métier.

Les concours se composent tous de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves d'admissibilité (coefficient 1/3)

À travers différents types d'évaluations, les deux épreuves d'admissibilité prennent en compte la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle.

- La première épreuve est une dissertation ou une autre forme d'épreuve écrite construite au regard de la spécialité ou de la discipline. Elle repose sur la maîtrise des savoirs académiques et la capacité de construction, d'argumentation, d'organisation du propos.
 - La seconde épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire et une série d'évaluations. Elle apprécie les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation et de hiérarchisation du candidat, ainsi que sa capacité à mobiliser ses savoirs connaissances pour présenter un raisonnement pédagogique contextualisé en fonction d'un public donné et d'une situation déterminée.
- Pour le concours de recrutement des professeurs des écoles, l'écrit d'admissibilité se compose d'une épreuve de français et d'une épreuve de mathématiques qui agrègent les caractéristiques des deux types d'épreuve.

Les épreuves d'admission (coefficient 2/3)

Les épreuves d'admission permettent de choisir, parmi les candidats admissibles, ceux ayant le meilleur potentiel au regard de l'exercice du métier. Les deux épreuves d'admission évaluent la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables. Ces épreuves reposent sur la « réalité de l'élève », les programmes scolaires, les manuels, des situations d'apprentissage, etc.

Elles sont l'occasion pour les candidats de faire valoir la réflexion qu'ils ont conduite et le cheminement qu'ils ont réalisé vers le métier d'enseignant dans le cadre des unités d'enseignement de préprofessionnalisation en licence, de leur cursus de master et des stages d'observation et de pratique accompagnée, ainsi que, le cas échéant, lors du travail réalisé en tant qu'emploi d'avenir professeur.

- La première épreuve prend la forme d'une mise en situation professionnelle visant à évaluer la capacité du candidat à engager la construction d'une séquence pédagogique et à justifier ses choix didactiques et pédagogiques face au jury.
- La seconde épreuve consiste en un entretien à partir d'un dossier. Cet entretien est destiné à montrer l'aptitude au dialogue du candidat, son recul critique ou encore sa capacité à se projeter dans le métier d'enseignement ou d'éducation visé, par exemple à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury. Pour les CAPES, le dossier est réalisé par le jury.

Pour les autres concours, le candidat prépare lui-même et remet préalablement au jury le dossier qui constitue le support de l'épreuve.

Inscription aux concours

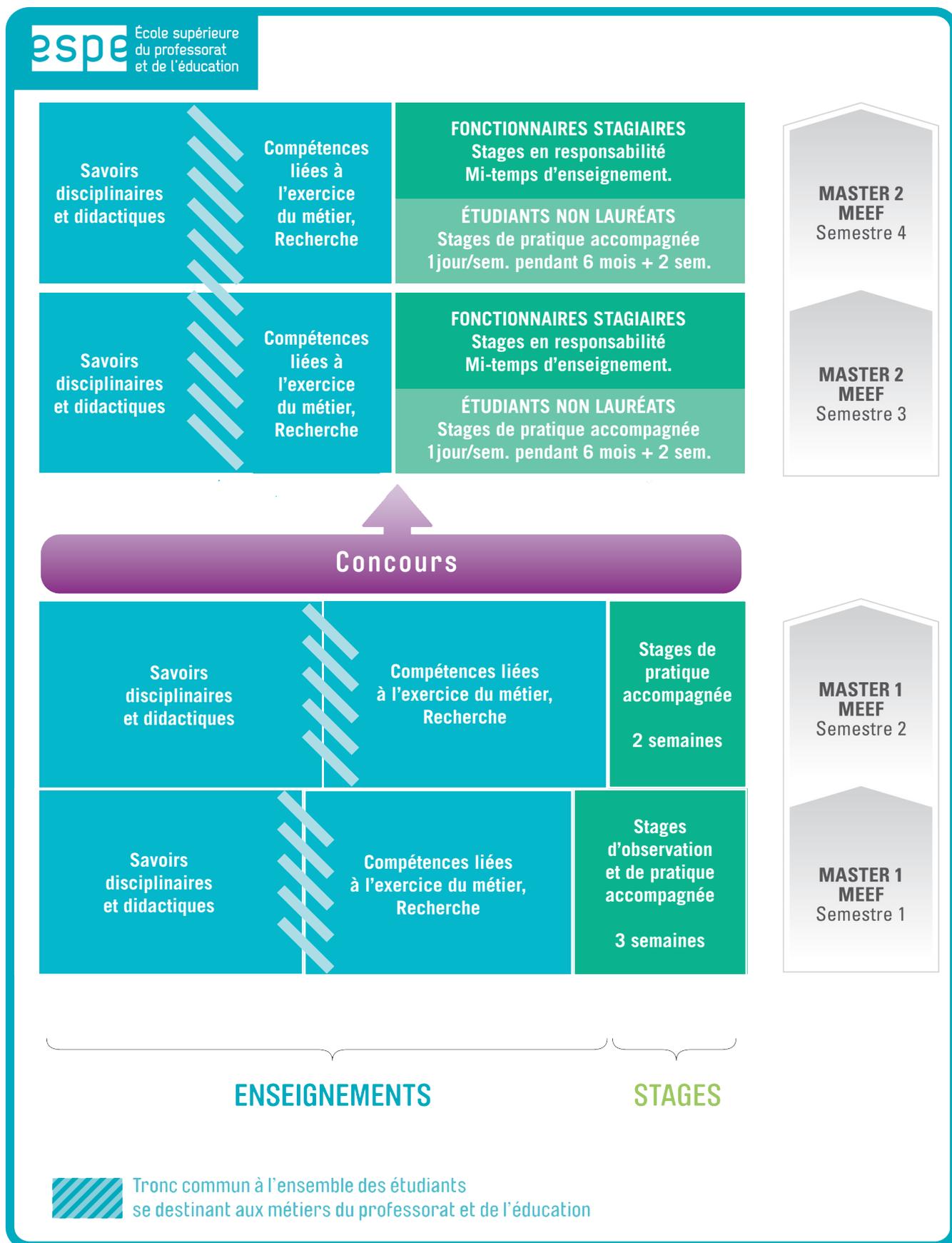
Les concours sont ouverts aux étudiants inscrits en première ou en deuxième année de master et à toute personne titulaire d'un diplôme de master ou d'un diplôme équivalent. Des règles spécifiques s'appliquent aux disciplines ne faisant pas l'objet de parcours universitaires (certaines disciplines en lycée professionnel). Enfin, les dispositifs de droit commun de la fonction publique de dispense de diplôme pour les pères et mères de trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau continuent à s'appliquer.

Les inscriptions aux concours externes, aux troisièmes concours, aux concours internes, aux concours réservés et aux examens professionnalisés réservés ont lieu à partir de début septembre sur le serveur du ministère.

Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles : <http://www.education.gouv.fr/siac1>

Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

L'organisation générale de la formation



Les enseignements du tronc commun

Ils ont vocation à créer une culture partagée par tous et concernent donc l'ensemble des étudiants du master MEEF.

Les enseignements du tronc commun portent notamment sur les domaines suivants : les processus d'apprentissage des élèves, la prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, les méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, la connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences, le processus d'orientation des élèves, les méthodes d'évaluation des élèves, l'enseignement des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité femme-homme, la conduite de classe et la prévention des violences scolaires, etc. L'acquisition d'une culture scientifique et technique et de connaissances et compétences en matière d'éducation artistique et culturelle fait également partie des enseignements suivis à l'ESPE.

Les enseignements disciplinaires et de spécialité

Les étudiants suivent des enseignements disciplinaires à la fois dans le cadre des unités de formation et de recherche (UFR) des universités et au sein de l'ESPE. Ces enseignements disciplinaires intègrent également une dimension didactique et ont des prolongements orientés vers les pratiques pédagogiques. Un étudiant se destinant au métier de professeur d'anglais peut ainsi prendre une unité d'enseignement sur les littératures et civilisations des pays anglophones dans l'UFR de sa faculté et suivre un module sur la didactique des langues au sein de l'ESPE.

Les enseignements de spécialité permettent aux étudiants d'approfondir des questions spécifiques à certaines thématiques ou à certains métiers. Par exemple, les étudiants souhaitant devenir conseiller principal d'éducation doivent ainsi acquérir un certain nombre de compétences propres à ce métier.

Les enseignements orientés vers la pratique professionnelle

Ces enseignements permettent d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les compétences indispensables à une bonne pratique professionnelle. Il s'agit notamment de séances permettant de se familiariser aux situations et activités de classe.

Ils entrent en résonance avec la mise en situation concrète que constituent les stages (voir *infra*).

La maîtrise des outils numériques

Les ESPE ont pour mission de former les enseignants à l'usage du numérique. Le numérique constitue un pilier de la refondation pédagogique : il permet notamment de développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, de renforcer l'interactivité des cours en rendant les élèves acteurs de leurs propres apprentissages, d'encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie ; il offre des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

L'objectif de cette formation est donc non seulement de savoir maîtriser les outils numériques sur le plan technique, mais aussi et surtout, de mettre ces derniers au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore de les utiliser pour mieux communiquer et impliquer les familles. Cette formation a elle-même recours aux technologies numériques.

La connaissance des langues vivantes

La validation des compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère qui seront acquises tout au long du master est une condition *sine qua non* pour l'obtention du diplôme. Elle donne en effet lieu à des crédits non compensables et nécessite donc impérativement l'obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne.

Les stages

Les stages en école et en établissement sont pleinement intégrés à la formation. Les ESPE en assurent le suivi en étroite relation avec un tuteur à l'intérieur de l'institution scolaire qui a pour fonction d'encadrer et d'accompagner les stagiaires.

Les stages donnent lieu à un temps de préparation et à une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.

En première année de master MEEF

En première année de master MEEF, les stages ont une vocation de première mise en situation professionnelle. Il s'agit, dans l'académie de Nantes, de stages d'observation et de pratique accompagnée. Les étudiants ont au total cinq semaines de stages réparties sur les premier et second semestres. Ces stages permettent aux étudiants de se projeter dans l'exercice du métier, d'engager une réflexion sur les modalités de mobilisation des savoirs au profit d'un acte pédagogique, d'analyser l'utilisation des supports d'enseignement et d'appréhender les productions d'élèves. Ces périodes de stages participent à la préparation des candidats pour les épreuves du concours et à la réflexion des étudiants sur le contour du mémoire de master qu'ils réaliseront en seconde année.

En seconde année de master MEEF : formation en alternance pour les reçus aux concours

La formation proposée aux lauréats des concours est une formation alternée, universitaire et conçue sur le modèle des formations professionnelles de niveau master. Cette deuxième année de master inclut une période en alternance avec un stage en responsabilité dans une école ou un établissement scolaire équivalent à un mi-temps, rémunéré temps plein. Les étudiants lauréats du concours ont alors le statut de fonctionnaire stagiaire. L'autre partie de la formation s'effectue à l'ESPE.

Le mémoire de master

L'étudiant réalise un mémoire en seconde année de master MEEF. Ce mémoire est pleinement intégré dans la formation et doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.

Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements. Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain.

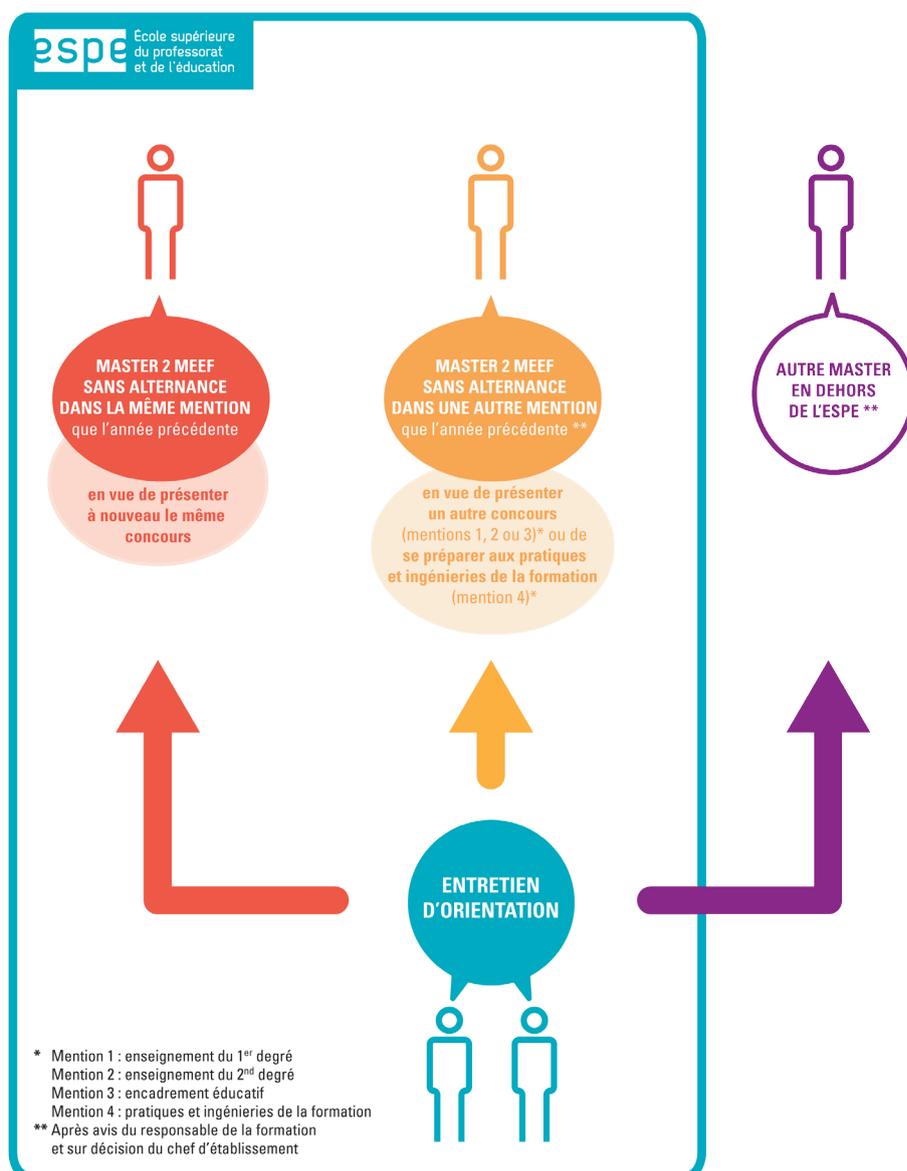
L'évaluation de la période d'alternance porte à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Une seconde année de master adaptée pour les étudiants non admis aux concours à la fin de leur master 1

Les étudiants n'ayant pas été reçus aux concours à la fin de leur master 1 mais ayant validé leur année se voient proposer un entretien leur permettant de faire un bilan de leur projet professionnel et de trouver le meilleur choix d'orientation au sein ou hors de l'ESPE.

Les étudiants décidant de maintenir leur projet professionnel et de poursuivre dans la même mention bénéficient d'un cursus adapté. Ce cursus adapté peut notamment s'appuyer, au-delà des enseignements relatifs aux différentes disciplines ou aux champs disciplinaires, sur les éléments suivants :

- des unités d'enseignement partagées avec le cursus de formation M2 « alternance-éducation nationale » ;
- des unités d'enseignement spécifiques d'approfondissement des savoirs, savoir-faire et compétences acquises durant le master 1 ;
- huit à douze semaines de stage.



LES INSTANCES DE L'ESPE

Structure de l'ESPE de l'académie de Nantes

L'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) est une composante de l'Université de Nantes. Elle fonctionne en partenariat avec l'Université d'Angers et l'Université du Maine (Le Mans). Elle a un dimensionnement académique.

L'ESPE, compte tenu des missions qui lui sont conférées, est organisée de manière à assurer des actions de formation (acteur de la formation), et à établir une cohérence entre les différents partenaires (interface entre les différents acteurs : composantes universitaires concernées dont l'ESPE, Éducation nationale).

Les instances statutaires

Le conseil d'école (CE) et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

« Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont administrées par un conseil d'école et dirigées par un directeur. Elles comprennent également un conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

« Les membres du **conseil d'école** et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont désignés, à parité de femmes et d'hommes, pour un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants des usagers qui sont désignés, à parité de femmes et d'hommes, pour une durée moindre fixée par décret. Ce décret fixe les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils, dont les modalités de représentation des personnels, des personnes participant à des actions de formation organisées par l'école ainsi que de celles qui en bénéficient. » (Art. L. 721-3. – I.)

Le conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Nantes comprend trente membres : 10 représentants élus des personnels, 4 représentants élus des usagers, 6 personnalités désignées par le recteur, 4 représentants de l'université de Nantes, 2 représentants de l'université d'Angers, 2 représentants de l'université du Mans, 1 représentant de la Région des Pays de la Loire et 1 représentant des associations de l'éducation populaire.

Le président du conseil est Christophe Réhel, doyen des IA-IPR. Il a été élu parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur. Le directeur de l'école, Loïc Clavier, a été nommé en janvier 2014 pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale, sur proposition du conseil d'école.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. Tous les partenaires sont représentés dans ce conseil qui a mis en place des groupes de travail sur des thématiques spécifiques : parcours éducatifs et culturels, formation à et par le numérique, l'établissement lieu de formation...

La direction

« Le directeur de l'école est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du conseil d'école. » (Art. L. 721-3. – I.) Pour mettre en œuvre le projet de l'ESPE, il s'appuie sur des sous-directions dont les fonctions renvoient aux missions majeures de formation initiale, formation continue, recherche et développement de l'innovation. Ces missions sont le support des politiques d'accompagnement nécessaires aux ambitions du projet académique. « Sous sa responsabilité, les responsables des sites de formation départementaux assurent au niveau local la mise en œuvre de la politique de l'ESPE ainsi que les relations de proximité (universitaires, académiques...) relatives à l'opérationnalisation des différentes actions. »

Les instances opérationnelles et de suivi

Les Conseils de perfectionnement : à l'échelle de chaque master, ils ont pour mission le suivi et la régulation de la formation, dans une perspective d'évaluation et d'adaptation de l'offre de formation ainsi que d'amélioration constante de sa qualité. A cet effet, ils sont ouverts à des représentants des usagers de l'ESPE, des universités partenaires, de l'Etat employeur et du monde associatif et culturel.

Les Comités départementaux de l'ESPE : créés au sein de chaque site départemental de formation de l'ESPE, ils participent à la vie collective du site et enrichissent par leurs avis et propositions la politique académique de l'ESPE. Ils comprennent des représentants des personnels et usagers du site ainsi que des personnalités qualifiées issues des collectivités territoriales, de l'enseignement supérieur local et de l'éducation nationale.

Le comité stratégique de la formation

Ce comité composé du recteur, des trois présidents d'université de la région, du directeur de l'ESPE et du président du CE de l'ESPE, doit aider à la construction d'une politique commune et cohérente de la formation des enseignants. Il est destinataire des travaux du conseil d'école et du conseil scientifique et pédagogique de l'ESPE. Il assure la cohérence du « projet ESPE » ; il propose la carte des formations MEEF sur les différents sites universitaires ; il identifie la répartition des charges d'enseignement entre les différents partenaires ; il détermine et assure le suivi du budget « projet ESPE ».

L'ORGANIGRAMME DE L'ESPE

Directeur
Loïc Clavier

**SOUS DIRECTION À LA
FORMATION INITIALE**

Formation initiale
premier et second degrés
Développement des
filières professionnelles
Formations en pédagogie et
ingénierie de la formation
Moyens d'enseignement

**SOUS DIRECTION À LA
RECHERCHE**

Recherche, développement
Évaluation des dispositifs de
formation
Suivi du budget recherche
Animation du séminaire

**SOUS DIRECTION À LA
FORMATION CONTINUE**

Formation continue
Formation de formateurs
Suivi des unités disciplinaires
Numérique

Directeur adjoint

Bruno Lebouvier Formation initiale 2nd degré et missions
associées, politique de recherche

Directeurs adjoints en charge d'un site

Christophe Doré Formation continue et formation de
formateurs

Pascal Jurvilliers Relations entre les sites / Évaluation des
enseignements / Formation initiale 1^{er} degré

Secrétaire Général

Bruno Nourry Responsabilité administrative de
l'ESPE
Relations internationales
Relations avec les partenaires

Responsables de sites

Claire Gaudeul-Maeght Site de Nantes
Christophe Doré Site d'Angers
Pascal Jurvilliers Site du Mans
Dominique Pichot Site de Laval
Célia Rambault Site de La Roche-sur-Yon

Responsables de mentions

Céline Chauvigné Encadrement éducatif
Bruno Lebouvier Second degré
Sylvain Doussot Premier degré

**Animation du séminaire recherche : « L'enseignant débutant :
comment débiter dans le métier ? »**
Loïc Clavier et Bruno Lebouvier

Chargés de mission

Jocelyne Barreau Relations internationales
Christophe Declercq Numérique
Marie Théry ASH
Catherine Picherit Formation continue
Anne Vézier Référente laïcité

Services académiques

Services départementaux

Division du personnel
Véronique Nénon

Coordination de la Bibliothèque
Marie-Laure Perrin

Division de la scolarité
Dominique Mortier

Service Communication
Fanny Thorbecke

**Service Offre de formation et
moyens d'enseignement**
Élise Moisseron

Service commun informatique
Stéphane Robert

Service Formation continue
Catherine Picherit

Pôle financier LLSHS-ESPE
(responsable du budget ESPE)
Olivier Couvrant

Responsables administratifs et financiers

Sylvie Bureau Site de Nantes
Erika Baron Site d'Angers
Philippe Loriot Site du Mans
Lucie Breton Site de Laval
Pascal Devos Site de La Roche-sur-Yon

Responsables pédagogiques 1^{er} degré

Lionel Audion Site de Nantes
Dominique Richard Site d'Angers
Véronique Trassart Site du Mans

Responsable pédagogique 2nd degré

Patrick Piette Site de Nantes

LES CENTRES DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chaque site ESPE dispose d'une bibliothèque appelée Centre de Ressources Documentaires ou CRD, sauf à La Rochesur-Yon où c'est la BU qui accueille les collections et les publics de l'ESPE.

Des collections multimédia spécialisées en éducation et pédagogie

Ces collections sont signalées dans le portail documentaire de l'Université de Nantes : Nantilus.

Livres

- Ouvrages spécialisés en histoire de l'éducation, sur le système éducatif, et la didactique des différentes disciplines.
- Annales, manuels scolaires.
- Littérature jeunesse

Revue spécialisée.

Autres documents

- Documents audiovisuels : CD et DVD.
- Jeux, mallettes pédagogiques et affiches.

Mémoires de Masters déposés sous forme électronique.

Collections patrimoniales

- Ouvrages sur l'histoire de l'école et de l'éducation antérieurs à 1945.
- Fonds localisé à Angers (voir page web du CRD d'Angers pour sa présentation).

Ressources en ligne

Consultables depuis le site web de l'ESPE, rubrique Bibliothèque puis Ressources ou depuis le Portail documentaire de l'Université de Nantes Nantilus.

Des services d'accompagnement documentaire personnalisé pour les étudiants et les formateurs

Horaires d'ouverture

Les CRD sont ouverts du lundi au vendredi, entre 8h et 18h30 selon les sites (voir pages web des CRD sur le site internet de l'ESPE), et pendant les vacances scolaires selon des horaires réduits.

Prêt et circulation des documents

Les étudiants peuvent emprunter 10 documents pour 3 semaines. Il est possible de :

- faire venir un document se trouvant dans un autre CRD que celui de son site de formation ;

- faire venir un document qui ne se trouverait pas dans l'un des CRD de l'académie d'une autre bibliothèque française ou étrangère ;
- prolonger l'emprunt d'un document ;
- réserver un document qui ne serait pas disponible.

Accompagnement et formation documentaires

Les personnels des CRD sont disponibles pour tout renseignement, sur place et à distance par téléphone ou par mél.

Les CRD proposent différentes formes d'accompagnement documentaire : visites du centre, rendez-vous personnalisés, ateliers pratiques, sessions de formation à la demande.

Autres lieux de ressources pour les étudiants de l'ESPE

Les collections des CRD sont complémentaires de ressources proposées par d'autres lieux documentaires sur chaque site ou à l'échelle de l'académie. Il s'agit :

- des bibliothèques universitaires : BU à Nantes, Angers, Le Mans et La Roche sur Yon (pour la documentation de niveau universitaire) ;
- le réseau et les ateliers Canopé : à Nantes, Angers, Le Mans, Laval et La Roche-sur-Yon (pour la documentation pédagogique de l'enseignant en poste) ; l'inscription pour l'emprunt de documents y est gratuite ;
- des bibliothèques municipales (BM) sur les 5 sites également (pour la littérature jeunesse).

Pour ces différents lieux documentaires : voir toutes les informations sur les pages Bibliothèque du site web de l'ESPE.

Les contacts

- **Angers** : espe-angers-crd@univ-nantes.fr
- tel : 02 41 22 74 10
- **Laval** : espe-laval-crd@univ-nantes.fr
- tel : 02 43 69 68 66
- **La Roche-sur-Yon** : contact.bu-larochesuryon@univ-nantes.fr
- tel : 02 53 80 41 34
- **Le Mans** : espe-lemans-crd@univ-nantes.fr
- tel : 02 43 77 69 00
- **Nantes** : espe-nantes-crd@univ-nantes.fr
- tel : 02 53 59 23 52

Contact : site web de l'ESPE > Bibliothèque > CRD : <http://www.espe.univ-nantes.fr/>

LES MOBILITÉS INTERNATIONALES

Publics concernés : Master MEEF, mention « premier degré »
Master MEEF, mention « second degré »
Master MEEF, mention « encadrement éducatif »

Nos principaux partenaires



• UNIVERSITÉ CHARLES DE PRAGUE (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)



• PÄDAGOGISCHE HOCHSCHULE SALZBURG (AUTRICHE)



• UNIVERSITÉ DE JAEN (ESPAGNE)



• UNIVERSITÉ DE CAPE COAST (GHANA)



• PÄDAGOGISCHE HOCHSCHULE SANKT GALLEN (SUISSE)



UNIVERSITY OF THE WEST SCOTLAND (ÉCOSSE)



• UNIVERSITÉ RÉGINA-SASKATCHEWAN (CANADA)



• UNIVERSIDAD DE CIENCIAS PEDAGÓGICAS DE MATANZAS (CUBA)



UNIVERSIDADE DE BRASILIA (BRÉSIL)

INFORMATIONS PRATIQUES

L'ESPE de l'académie de Nantes dispose d'une chargée de mission aux relations internationales, Jocelyne Barreau. Sur chacun des sites de formation les responsables des sites peuvent accompagner les projets des étudiants :

Nantes : claire.gaudeul-maeght@univ-nantes.fr

La Roche-sur-Yon : celia.rambault@univ-nantes.fr

Angers : dominique.richard@univ-nantes.fr

Le Mans : pascal.jurvilliers@univ-nantes.fr

Laval : dominique.pichot@univ-nantes.fr

Les étudiants souhaitant réaliser une mobilité à l'étranger au cours de l'année trouveront un dossier de candidature au secrétariat des sites à partir du mois de septembre ou ils pourront le télécharger sur la page «International» du site internet de l'ESPE.

Calendrier

Master 1

- 10/10/2016 au 14/10/2016
- 14/11/2016 au 25/11/2016 (premier degré)
- 12/10/2016 au 19/10/2016 (second degré)
- 1 mois en établissement scolaire à l'étranger (AEFE) en S3

Master 2 (étudiants non lauréats des concours)

- 1 ou 3 mois en établissement scolaire à l'étranger (AEFE)

Des stages à l'étranger de pratique accompagnée peuvent être envisagés pendant les vacances scolaires françaises.

LE PARCOURS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

• STAGES À L'ÉTRANGER EN PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Ces stages peuvent être réalisés dans une école française à l'étranger rattachée à l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) ou dans une école locale à l'étranger.

Le lieu de stage peut être proposé par l'étudiant ou l'ESPE

L'immersion proposée grâce à ces mobilités a pour objet d'offrir à l'étudiant :

- une ouverture culturelle et une pratique linguistique ;
- la connaissance du système éducatif français à l'étranger ou d'un autre système éducatif ;
- une pratique professionnelle accompagnée dans les établissements désignés par nos partenaires.

Les dates et les programmes de mobilités sont proposés sous réserve de confirmation par les universités concernées. Tous les étudiants candidats pour les mobilités devront avoir le niveau B2 de maîtrise de l'anglais, de l'espagnol ou de l'allemand pour profiter pleinement de cette formation à l'étranger. Ceux qui ne peuvent justifier d'une certification seront évalués par un enseignant de langue.

Les mobilités longues pourront bénéficier d'une aide financière de la mobilité internationale de l'Université de Nantes. (Erasmus stage, Erasmus Études, Envoléo, AMI... : consulter la rubrique [International > étudier à l'étranger >> aides financières](#))

• OFFRE DE STAGES DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Dates	Destination	Master	Modalités
2 semaines	Suisse, Espagne, Autriche	M1&M2	Pratique accompagnée dans des écoles à proximité des universités partenaires
2 semaines	Prague (organisation : site d'Angers)	M1&M2	Observation ; pratique accompagnée en écoles primaires et secondaires
1 mois au 1er trimestre	Cuba	M1&M2	Pratique accompagnée dans des écoles à proximité des universités partenaires
1 mois au 1er trimestre	Établissement français à l'étranger (AEFE) - Europe	M1&M2	Pratique accompagnée
3 mois (nov., déc., janv.)	Établissement français à l'étranger (AEFE) - Hors Europe	M2	Pratique professionnelle dans des classes ; projets éducatifs

* Les stages de M2 sont envisageables uniquement pour les étudiants non admissibles au concours

• ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Un semestre d'études est envisageable pour tout étudiant en mesure de suivre un semestre dans la langue d'enseignement et justifiant d'un niveau universitaire suffisant. Le candidat devra s'engager à préparer par ses propres moyens les concours de recrutement de l'Éducation nationale. Toute demande de mobilité de 6 mois sera étudiée en fonction de la situation de chaque étudiant au regard du cursus envisagé dans l'ESPE.

Les étudiants fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier de cette offre d'études.

Partenaires	Masters MEEF		Durée	Semestre	Modalités	Financement
	1 ^{er} degré	2 nd degré				
Universités européennes (voir la liste sur le site web ESPE RI)	*	*	1 semestre	S1, S3	Programme de formation négocié avec l'ESPE	Bourses Erasmus
Université canadienne : - Régina (Canada)	*		1 semestre	S1, S4	Programme de formation négocié avec l'ESPE	Bourses Envoléo

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Suite à son inscription, l'étudiant reçoit par mail (à l'adresse fournie lors de la pré-inscription) un couple d'identifiants (login et mot de passe) et une adresse de messagerie de la forme prenom.nom@etu.univ-nantes.fr.

C'est cette adresse de messagerie qui sera utilisée tout au long de la formation pour les échanges avec tous les acteurs de l'ESPE.

Les identifiants (login et mot de passe) sont indispensables pour pouvoir accéder à l'intranet étudiant et à l'ensemble des ressources numériques mobilisables pour la formation : webmail, listes de diffusion, espaces de formation, actualités, documents et informations personnalisées...

L'ESPE engage donc les étudiants à en disposer de suite pour une utilisation à tout instant (les mémoriser, éventuellement les noter en bonne place).

Pour consulter le site web de l'ESPE : <http://www.espe.univ-nantes.fr>

Pour accéder à votre intranet étudiant : <http://www.intraetu.univ-nantes.fr/>

Sur les serveurs du réseau local de l'ESPE de l'académie de Nantes les étudiants disposent d'un espace personnel de stockage de documents (200 Mo), et d'espaces partagés.

Ces différents moyens de communication seront présentés (usage, localisation, condition d'accès) lors de la première séance de formation consacrée aux TICE.

L'utilisation de ces services et outils est conditionnée au respect de la charte informatique.

Les étudiants peuvent faire appel sur chacun des sites de formation à un correspondant informatique susceptible d'aider, en cas de difficulté liée à l'usage des TIC.

Les usages de l'internet au sein de l'établissement scolaire

Avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), et notamment le développement de l'internet, sont apparues des situations juridiques inédites face auxquelles la jurisprudence traditionnelle tente de s'adapter. La responsabilité des membres de l'enseignement public face aux dommages susceptibles de résulter de l'usage des TIC (et TICE) dans les établissements scolaires est fortement engagée. Pour répondre à la plupart des questions qui se posent, il est important de consulter les guides pratiques de «Internet responsable» sur Eduscol (<http://www.eduscol.education.fr/internet-responsable/>). Ce domaine, nouveau pour beaucoup, fera l'objet d'un TP en UE Numérique.

Portails institutionnels

www.eduscol.education.fr

Site TICE du ministère de l'Éducation nationale

www.ac-nantes.fr

Espace pédagogique et rubrique TICE de l'académie

c2i.education.fr

Site du ministère de l'Éducation nationale dédié aux C2i

c2i.univ-nantes.fr

Site C2i de l'université de Nantes

Autres sites ressources

www.framasoft.net

Site collaboratif proposant des logiciels libres

www.cartables.net

Un exemple de site associatif - ressources Tice pour l'école

www.c2imes.org

Ressources C2i Niveau 1

Ressources informatiques

Un ensemble des ressources informatiques est mis à disposition des étudiants par l'Université de Nantes.

Pour télécharger ces ressources, qui fonctionnent aussi bien sous Linux, Windows ou Mac OS, rendez-vous sur la page suivante :

http://www.univ-nantes.fr/40988515/0/fiche__pagelibre/

L'usage de ces ressources, et des outils numériques en général, de manière respectueuse vis à vis de la législation, participe à construire des compétences attendues d'un professeur.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES CONTRE LE PLAGIAT : UNE CHARTE POUR LE RESPECT DE LA CRÉATION*

Une charte anti-plagiat a été adoptée par l'Université de Nantes après approbation par le Conseil d'administration le 21 octobre 2011. Cette charte définit les règles à respecter en matière de plagiat par l'ensemble des étudiants et universitaires.

Préambule

L'Université de Nantes est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou chercheurs. Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes-rendus, mémoires, cours, articles, thèses), réalisés aussi bien par les étudiants que par les personnels universitaires, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. La présente charte définit les règles à respecter en la matière, par l'ensemble des étudiants et universitaires.

Article 1

Les étudiants et les personnels sont informés que le plagiat constitue la violation la plus grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou des idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité, par des guillemets appropriés et par une indication bibliographique convenable.

Article 2

Les étudiants et les personnels s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux, quels qu'ils soient : devoirs et comptes-rendus remis par les étudiants à un enseignant, mémoires, cours, articles de recherche, thèses. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. Le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié, mémoire de master ou de thèse, article à paraître dans une revue, est aussi une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3

Les étudiants et les personnels s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. Les reproductions de courts extraits en vue d'illustration, ou à des fins pédagogiques sont en effet autorisées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Néanmoins, la méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés. Les travaux universitaires ne consistent pas en la reproduction d'une ou de plusieurs sources, mais doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle du sujet.

Article 4

L'Université de Nantes se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les personnels s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leur document avant publication, afin de permettre cette détection.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires : avertissement, blâme, annulation du diplôme préparé, exclusion de l'Université pour une durée limitée, exclusion définitive de l'Université, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée limitée, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur. Les auteurs présumés de plagiat seront systématiquement traduits devant la section disciplinaire compétente. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

(*) Toute information complémentaire sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les règles de l'art pour la citation, peut être consultée dans le dossier plagiat sur le site de l'Université de Nantes :

<http://www.univ-nantes.fr/charte-antiplagiat>.

REPRISE D'ÉTUDES ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La reprise d'études

Toute personne désirant s'inscrire à une formation de l'université après avoir interrompu ses études depuis plus de deux ans peut prétendre à une reprise d'études.

Si l'étudiant ne possède pas le diplôme requis, il existe une procédure permettant l'inscription par dispense de titre, il s'agit de la VAPP (Validation des acquis d'expérience professionnelle et personnelle) en vue d'accéder à un niveau d'enseignement supérieur.

Les tarifs ESPE :

- Étudiants en reprise d'études indemnisés par Pôle Emploi ou en Congé de formation professionnelle : 600 €
- Étudiants en reprise d'études financée par un CIF ou par un employeur : 14 €/ heure
- Étudiants en reprise d'études avec le module d'accompagnement
«Réussir sa reprise d'études à l'université» :
2100 €
- Étudiants en reprise d'études sans accompagnement :
261.10 € (tarif 2015/2016)

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La validation des acquis de l'expérience est une voie de certification qui repose sur un principe de mise en correspondance entre acquis professionnels et référentiel de diplôme. Elle permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par un travail écrit d'analyse de son parcours professionnel et personnel.

Le diplôme demandé doit être enregistré dans le Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Tous les MEEF proposés par l'ESPE sont accessibles à la VAE.

Les conditions à remplir

La VAE s'adresse à toute personne pouvant justifier de 3 années d'expérience en lien avec la certification visée. Ce lien s'établit en comparant le référentiel d'activité professionnelle du titre ou diplôme avec les activités déclarées. Un candidat ne peut déposer – au cours d'une même année civile et pour un même diplôme – qu'une seule demande et il ne peut saisir qu'un seul établissement. S'il s'agit de diplômes différents, le candidat ne peut déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.

Les grandes étapes d'une VAE

1/ Premières démarches :

Se procurer la «fiche de positionnement» auprès du pôle Formation continue-VAE.

2/ Entretien d'expertise :

Après confirmation du positionnement sur la démarche, le candidat à la VAE constitue un dossier de recevabilité qui peut déclencher l'organisation d'un entretien d'expertise avec l'enseignant référent et un conseiller VAE.

3/ Inscription dans le dispositif VAE

Les préconisations et modalités d'engagement sont définies par un bilan écrit transmis au candidat à la VAE. Après contractualisation, le candidat VAE sera suivi, s'il le désire, par l'enseignant référent et le conseiller VAE, sur des aspects méthodologiques et pédagogiques.

4/ Soutenance de VAE par un exposé-discussion avec le jury :

Nommé ad hoc par le Président de l'université, le jury est composé d'enseignants chercheurs et d'un professionnel. Il examine le dossier et auditionne le candidat dans le cadre d'un exposé-discussion afin de vérifier et mesurer les acquis validables.

Délibération : Le jury délibère à l'issue de l'audition et se prononce sur l'étendue de la validation qui peut être partielle, totale ou refusée.

Les tarifs ESPE :

- VAE avec accompagnement : 1700 €
- VAE sans accompagnement : 500 €

Secrétariat Service Formation continue

Standard : 02 53 59 23 00

Courriel : espe-fcvae@univ-nantes.fr

COMPLÉTER SA FORMATION D'ENSEIGNANT EN SE PROFESSIONNALISANT DANS UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

L'apprentissage dans un CFA, c'est quoi ?

L'apprentissage relève de la **formation initiale**. Se former par cette voie permet à un apprenti de suivre une formation en alternance en **Centre de formation d'apprentis** (CFA), établissement dispensant une formation générale et technologique, et en entreprise.

En lien étroit avec le monde professionnel, le CFA offre la mise en oeuvre d'une pédagogie spécifique (pédagogie de l'alternance) pour l'apprentissage d'un métier. L'apprenti est un salarié de l'entreprise, **il apprend un métier et prépare un diplôme professionnel** (pour le ministère de l'Éducation nationale : CAP, MC, BP, Bac Pro, BTS, DUT, Licence professionnelle, Master professionnel, Ingénieur). Des formations appartenant à d'autres ministères sont également possibles : agriculture, santé, social, sports, marine... A la rentrée 2016, des titres professionnels du Ministère du Travail seront ouverts en apprentissage.

Pour devenir apprenti, le jeune doit être âgé de 16 ans à 25 ans au début du contrat d'apprentissage.

Le jeune **signe un contrat d'apprentissage** avec l'entreprise. L'apprenti réalise un travail pour l'employeur et perçoit un salaire. La durée du contrat d'apprentissage est liée au diplôme préparé (généralement 2 ou 3 ans) ; elle peut varier en fonction du diplôme préparé et du parcours antérieur de l'apprenti.

Dans l'entreprise, l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un **maître d'apprentissage** choisi en fonction de ses compétences professionnelles. Le maître d'apprentissage accompagne l'apprenti tout au long du parcours pour lui transmettre son savoir-faire et ses connaissances.

Dans le CFA, l'apprenti conserve son **statut de salarié** et sa formation est rémunérée comme un temps de travail. Le jeune doit s'adapter aux conditions du monde professionnel ; en signant le contrat d'apprentissage, il entre de plein pied dans la vie professionnelle.

L'apprentissage relève de la **compétence pleine et entière des Régions** : définition de la carte des formations par apprentissage, financement des CFA, des aides aux apprentis et de leurs employeurs. Des actions d'accompagnement et d'animation de nature qualitative peuvent également être mises en place par les Régions.

Le **contrôle pédagogique** des formations dans les CFA et les entreprises est réalisé par l'État, au travers des inspecteurs (Inspecteurs de l'Éducation nationale de l'enseignement technique/enseignement général et Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux) au sein du Service académique d'inspection de l'apprentissage (SAIA).

L'apprentissage en Région Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire comptait au 31 décembre 2015, **27 100** apprentis et pré-apprentis accueillis dans 53 CFA régionaux (200 sites de formation) répartis sur les cinq départements.

Les CFA sont des établissements de formation gérés par des organismes gestionnaires appartenant à différents réseaux : organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers), Bâtiment et Travaux publics, Enseignement agricole public et privé, Éducation nationale, Maison familiale rurale, Enseignement supérieur, Enseignement catholique, branches professionnelles (industrie, coiffure, imprimerie) associations...

En Pays de la Loire, dans les formations par apprentissage, les niveaux de formation V et IV sont encore prépondérants, mais les niveaux supérieurs progressent depuis

Enseigner dans un CFA

L'enseignant/formateur en CFA dispense un enseignement disciplinaire conformément aux référentiels et aux programmes de formation relatifs à chaque diplôme. Pour enseigner en CFA, les enseignants font l'objet d'une autorisation d'enseigner délivrée par le Recteur. Ils sont salariés de l'organisme gestionnaire du CFA et sont recrutés par le directeur du CFA. Pour préparer au mieux l'apprenti à évoluer dans un environnement social et professionnel en mutation constante, il travaille en lien entre les différents partenaires tout au long du parcours de l'apprenti. Il conçoit et met en oeuvre une ingénierie pédagogique spécifique, la pédagogie de l'alternance, en lien avec l'entreprise.

Il assure le suivi des jeunes en entreprise notamment au travers de visites régulières.

Renseignements

Tout étudiant intéressé pour effectuer un stage dans un CFA peut se renseigner auprès de : catherine.picherit@univ-nantes.fr

plusieurs années .

Les secteurs professionnels qui ont recours à l'apprentissage en Pays de la Loire sont nombreux : le commerce, la vente, les moteurs et la mécanique automobile, le travail du bois et de l'ameublement, le bâtiment, la coiffure, l'esthétique, l'accueil, l'hôtellerie, le tourisme, les structures métalliques, l'électricité, l'électronique, l'aménagement paysager, l'agro-alimentaire, l'alimentation, la cuisine, l'énergie, le génie climatique, les spécialités plurivalentes de l'agronomie...

76% des apprentis sont concentrés sur ces 14 secteurs professionnels.

Quelques chiffres sur les apprentis ligériens :

- 83,3 % : taux de réussite aux examens pour les sortants de l'année 2014-2015 (hors niveau I et II) ;
- 70,4 % : taux d'insertion pour les sortants de l'année 2013-2014 ;
- 505 sont des apprentis reconnus travailleurs handicapés, fin 2015.

RÉPERTOIRE DES SIGLES LES PLUS COURAMMENT UTILISÉS

APJE	allocation pour jeune enfant		
ASH	adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap		
BCD	bibliothèque - centre documentaire		
BIATSS	bibliothécaire, administratif, technicien, santé-social		
BOEN	bulletin officiel de l'Éducation nationale		
BU	bibliothèque universitaire		
C2i2e	certificat informatique et internet du niveau 2 «enseignement»		
CA	conseil d'administration de l'université		
CAPA	commission administrative paritaire académique		
CAPD	commission administrative paritaire départementale		
CAPN	commission administrative paritaire nationale		
CDDP	centre départemental de documentation pédagogique		
CFVU	commission de la formation et de la vie universitaire (université)		
CHS-CT	commission hygiène et sécurité / conditions de travail		
CIO	centre d'information et d'orientation		
CLIN	classe d'initiation		
CLIS	classe d'inclusion scolaire		
CNED	centre national d'enseignement à distance		
CPC	conseiller pédagogique de circonscription		
CPD	conseiller pédagogique départemental		
CRDP	centre régional de documentation pédagogique		
CROUS	centre régional des œuvres universitaires et scolaires		
CRPE	concours de recrutement des professeurs des écoles		
CURI	conseil universitaire des relations internationales (université)		
DASEN	Directeur académique des services de l'Éducation nationale		
DGESIP	direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (ministère)		
DESCO	direction de l'enseignement scolaire (ministère)		
DPE	direction des personnels enseignants (ministère)		
DPPE	diplôme professionnel de professeur des écoles		
EC	élément constitutif (d'une unité d'enseignement)		
ECLAIR	programme «écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite»		
ECTS	european credits transfer system (chaque UE a une valeur définie en ECTS)		
EPS	éducation physique et sportive		
EQP	examen de qualification professionnelle		
EREA	établissement régional d'enseignement adapté		
ESPE	école supérieure du professorat et de l'éducation		
IA-IPR	inspecteur pédagogique régional		
IEN	inspecteur de l'Éducation nationale		
IG	inspecteur général		
IRCANTEC	institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques		
		ITRF	ingénieur, technicien de recherche et de formation (ens supérieur)
		JO	journal officiel
		LMC	licence - master - doctorat (système commun aux pays de l'Union européenne)
		MEN-ESR	ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
		NS	note de service
		PE	professeur des écoles
		PEMF	professeur des écoles maître formateur
		PLC	professeur des lycées et collèges
		PLP	professeur de lycée professionnel
		RAR	réseau ambition réussite
		RRS	réseau réussite scolaire
		RASED	réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté
		REP	réseau d'éducation prioritaire
		RLR	recueil des lois et règlements
		SEGPA	section d'enseignement général et professionnel adapté
		SUAPS	service universitaire des activités physiques et sportives
		SUIO	service universitaire d'information et d'orientation
		SUMPPS	service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
		T1	titulaire 1 ^{re} année
		TIC(E)	technologies d'information et de communication (éducatives)
		TR	titulaire remplaçant
		UE	unité d'enseignement
		VAE	validation des acquis de l'expérience

Et à l'ESPE...

CE	Conseil d'école (de l'ESPE)
CRD	Centre de ressources documentaires
COSP	Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (de l'ESPE)
DSI	Domaine scientifique et industriel (parcours du master MEEF second degré)
EE	Encadrement éducatif (mention du master MEEF)
EEA	Expertise-enseignement-apprentissage (parcours de M2 uniquement)
LLCH	Lettres, langues et culture humaniste (parcours du master MEEF second degré)
MEEF	Master «métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation» (porté par l'ESPE)
MASH	Métiers de l'«adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap» (parcours de M2 uniquement)

ADRESSES UTILES

Administrations de l'Éducation nationale

Rectorat de l'Académie de Nantes - La Houssinière - BP 72616 - 44326 Nantes cedex 3	02 40 37 37 37
DASEN de la Loire-Atlantique - 8 rue du G ^{al} Margueritte - BP 72616 - 44326 Nantes cedex 3	02 51 81 74 74
DASEN du Maine-et-Loire - 15 bis, rue Dupetit Thouars - 49047 Angers cedex	02 41 74 35 35
DASEN de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mc Donald - BP 3851 - 53030 Laval cedex 9	02 43 59 92 00
DASEN de la Sarthe - 19 Bd Paixhans - CS 50042 - 72071 Le Mans cedex 09	02 43 61 58 58
DASEN de la Vendée - Cité administrative Travot - 85020 La Roche-sur-Yon cedex	02 51 45 72 00
CRDP / CDDP de Loire-Atlantique - 5, roure de la Jonelière - BP 92226 - 44322 Nantes cedex 3	02 51 86 85 26
CDDP du Maine-et-Loire - 14, rue Anne Franck - 49043 Angers cedex	02 41 66 91 31
CDDP de la Mayenne - 22, rue du Docteur Corre - BP 0814 - 53008 Laval	02 43 68 08 83
CDDP de la Sarthe - 21, boulevard Lyautey - 72016 Le Mans cedex	02 43 81 43 70
CDDP de la Vendée - 18, rue Luneau - 85000 La Roche-sur-Yon	02 51 62 71 88
SAIO - 32, rue du Fresche Blanc - BP 92217 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 14 64 90
Délégation régionale de l'ONISEP - 32, rue du Fresche Blanc - BP 92217 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 16 02 16
CROUS - 2, boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 37 13 13
Direction de l'Enseignement catholique - 15, rue Leglas-Maurice - BP 44104 - 44041 Nantes cedex 1	02 51 81 64 00

Universités

Université de Nantes

Présidence de l'Université - 1, quai de Tourville - BP 13522 - 44035 Nantes cedex 1	02 40 99 83 83
UFR Lettres et Langages - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 10 42
UFR Langues - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 12 99
UFR Histoire - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 10 10
IGARUN - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 13 52
UFR Sciences et Techniques - 2, rue de la Houssinière - BP 92208 - 44322 Nantes cedex 3	02 51 12 52 12
UFR STAPS - 25 bis, boulevard Guy Mollet - 44000 Nantes	02 51 83 72 00
UFR Sciences économiques - Chemin de la Censive du Tertre - BP 52231 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 14 17 17
UFR Droit et Sciences politiques - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307 - 44313 Nantes cedex3	02 40 14 15 15
SUIO, SUMPPS - Maison des services - 110, bd Michelet - BP 42212 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 37 10 00

Université d'Angers

Présidence de l'Université - 40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 Angers cedex 01	02 41 96 23 23
Ensemble Lettres et Sciences humaines - 11, boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01	02 41 22 64 21
Ensemble Sciences - 2, boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01	02 41 73 53 53
Ensemble Droit, Sciences économiques - 13, allée François Mitterrand - BP 3633 - 49036 Angers cedex 01	02 41 96 21 35
SUIO-IP - La Passerelle - 2, rue Lakanal - 49045 Angers cedex 01	02 44 68 86 20

Université du Maine

Présidence de l'Université - Avenue Olivier Messiaen - 72017 Le Mans cedex 9	02 43 83 30 00
Ensemble Lettres, Langues et Sciences humaines - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 31 90
Ensemble Sciences et Techniques - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 32 01
Ensemble Droit et Sciences économiques - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 31 12
SUIO - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 30 66

Sites de formation de l'ESPE

Site de Nantes	4, chemin de Launay Violette - BP 12227 - 44322 Nantes Cedex 3	02 53 59 23 00
Site d'Angers	7, rue Dacier - BP 63522 - 49035 Angers Cedex 01	02 41 22 74 00
Site de Laval	19, rue de Clermont - BP 1437 - 53014 Laval Cedex	02 43 69 08 59
Site du Mans	11, boulevard Pythagore - 72000 Le Mans	02 43 77 69 00
Site de La Roche-sur-Yon	221 rue Hubert Cailler - 85035 La Roche-sur-Yon Cedex	02 53 80 41 00

LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES ACADÉMIQUES DE L'ESPE DE L'ACADÉMIE DE NANTES DANS LA FORMATION DES ÉTUDIANTS DES MASTERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION

Chaque année, en renouvelant les conventions, différents organismes partenaires réaffirment leur soutien à l'ESPE de l'académie de Nantes. Chacun d'entre eux contribue à soutenir la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'animation et de la formation. Tous ces partenariats trouvent ainsi une place bien identifiée, ils s'articulent de manière cohérente avec les contenus des masters de l'ESPE de l'académie de Nantes et ils permettent la réalisation de certaines actions de formation des futurs enseignants du premier comme du second degré et des futurs conseillers principaux d'éducation.



ASSUREUR MILITANT

La MAIF soutient le cycle de conférences «les mercredis de la diversité» qui traite de questions actuelles liées à la diversité des publics scolaires et à l'évolution de l'École en France: «Le parcours des élèves à besoins particuliers : diversification et différenciation à l'école»; «Handicaps et nouvelles technologies»; «L'école face à la détresse sociale».

D'autre part, les actions académiques «Littérature de jeunesse» constituent un complément à la formation dispensée dans les unités d'enseignement des masters, dans le but de faire connaître des livres, des auteurs, des éditions, et surtout des façons de médiatiser le livre de jeunesse.



La CASDEN Banque Populaire, banque de toute la fonction publique, apporte son soutien à l'ESPE pour des projets qui enrichissent la formation des futurs enseignants. A titre d'exemple, sont proposés des projets en lien avec le devoir de mémoire, et plus largement, valorisant les valeurs de la République. La CASDEN est à votre disposition sur site ou en délégation.



La convention entre la GMF et l'ESPE de l'académie de Nantes s'inscrit principalement dans le cadre du «Colloque Santé» qui se tient sur les différents sites de formation de l'ESPE. Ces journées d'études font partie intégrante du parcours de préparation aux concours des futurs enseignants. Elles touchent également un public varié (formateurs, enseignants des premier et second degrés, personnels d'éducation).



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire

L'INRS et la CARSAT s'engagent conjointement dans les actions de formation de l'ESPE en lien avec l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail. Ils contribuent ainsi, auprès des étudiants des masters des premier et second degrés ainsi qu'auprès des fonctionnaires stagiaires, à une sensibilisation à des questions essentielles telles que les analyses des accidents, des postes de travail ou encore des risques à partir des dangers. Dans une logique de continuité de leur expertise, ils interviennent également dans le «Colloque d'éducation à la santé et de prévention des conduites addictives», décrit précédemment.



L'ESPE entretient avec la MGEN un partenariat durable qui prend en compte les besoins des sites de formation. Mutuelle référencée par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, la MGEN propose une protection unique pour la santé et la prévoyance et apporte aussi une contribution à divers projets: colloque santé, vie étudiante (Profilprof)... Elle soutient également des actions spécifiques telles que des journées d'études régionales et nationales.



Le Crédit Mutuel Enseignant soutient des actions relatives à la dimension internationale des formations de l'ESPE, en particulier l'organisation d'une «Journée internationale» annuelle consacrée à des réflexions et échanges sur les problématiques internationales en lien avec la formation des enseignants.

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Fondé sur des valeurs de coopération et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT NANTES

32, rue des Marsauderies – 44300 Nantes

Courriel : 3625000@creditmutuel.fr – **0 820 094 071** Service 0,12 € / min + prix appel



mgen

Choisissez l'offre
qui va avec votre vie.

Avec sa nouvelle gamme MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE,
le groupe MGEN vous accompagne tout au long de votre
vie avec des solutions de complémentaire santé et de
prévoyance adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches.



MGEN
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MGEN
INITIALE

MGEN
ÉQUILIBRE

MGEN
RÉFÉRENCE

MGEN
INTÉGRALE

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Sises ; 3 square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15. Document à caractère publicitaire. Les conditions de garanties figurent au sein des statuts et règlements mutualistes MGEN et de la notice d'information du contrat d'assurance assistance à domicile MGEN/IMA Assurances.  - Document non contractuel - © Getty Images

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Créée à l'origine par et pour des enseignants, la CASDEN a peu à peu élargi son périmètre : elle est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique. Elle partage avec ses Sociétaires le sens de l'intérêt général et du service public et les accompagne au quotidien dans la réalisation de leurs projets personnels et professionnels.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



**Pour plus d'informations, contactez votre Chargée de Relation
Enseignement Supérieur et Recherche**

Isabelle Imbach
isabelle.imbach@casden.banquepopulaire.fr
06 48 70 51 19 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Découvrez la CASDEN
sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



UNIVERSITÉ DE NANTES



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes

Site de Nantes

4, chemin de Launay Violette
BP 12227
44322 Nantes cedex 3
02 53 59 23 00

Site d'Angers

7, rue Dacier - BP 63522
49035 Angers cedex 01
02 41 22 74 00

Site de Laval

19, rue de Clermont
BP 1437
53014 Laval cedex
02 43 69 08 59

Site du Mans

11, boulevard Pythagore
72000 Le Mans
02 43 77 69 00

Site de La Roche-sur-Yon

221, rue Hubert Cailler - CS 50020
85000 La Roche-sur-Yon cedex
02 53 80 41 00



ESPE DE L'ACADÉMIE DE NANTES

02 53 59 23 00

www.espe.univ-nantes.fr



ESPE de l'Académie de Nantes



@ESPE_Nantes